



INTERPOL

# LE DIALOGUE

3<sup>e</sup> ÉDITION

## COMMUNIQUÉ CONJOINT

1. La troisième édition du Dialogue INTERPOL sur une architecture policière multilatérale efficace contre les menaces mondiales (« le Dialogue ») s'est déroulée les 12 et 13 juin 2019 au Secrétariat général d'INTERPOL, à Lyon (France), avec la participation des parties prenantes suivantes :
2. AFRIPOL<sup>1</sup>, le Conseil des ministres de l'Intérieur des pays arabes (AIMC), AMERIPOL, ASEANAPOL, EUROPOL, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), l'Organisation de police du Conseil de coopération du Golfe (GCCPOL) en qualité d'entités membres du processus du Dialogue, ainsi que l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS)<sup>2</sup> et l'ONU DC en qualité d'observateurs.
3. Les entités membres du Dialogue ont fait un point de rappel sur les résultats de la première et de la seconde édition, tenues respectivement à Singapour en mars 2016 et à Lyon en mai 2017. En était ressortie la double nécessité de partager les informations entre les services chargés de l'application de la loi et de renforcer la coordination mutuelle des efforts afin d'optimiser la réponse mondiale à apporter à des menaces en pleine évolution et de minimiser la duplication entre les parties prenantes policières régionales et internationales.
4. Les échanges de haut niveau tenus au cours de cette troisième édition ont porté sur l'identification de moyens pour, d'une part, aligner encore plus les stratégies de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ainsi que les stratégies de sécurité des frontières des entités membres du Dialogue et, d'autre part, coordonner les actions opérationnelles menées en vue de lutter contre les déplacements transcontinentaux des combattants terroristes étrangers et le trafic de drogue et de cibler le financement et les actifs criminels qui constituent un facteur commun facilitant à la fois les activités des groupes terroristes et celles des groupes de criminalité organisée.
5. Les entités membres du Dialogue ont axé leurs échanges sur deux domaines de coopération : a) la conception d'un mécanisme permanent et flexible afin de partager les plans stratégiques et d'aligner l'action opérationnelle ; et b) un accès rationalisé sur le terrain, au sein des différentes régions, aux informations opérationnelles, celui-ci se faisant soit par le biais du système I-24/7 d'INTERPOL utilisé comme solution privilégiée pour relier les acteurs policiers régionaux conformément à leurs cadres respectifs en matière de gouvernance, soit par le biais de systèmes interopérables.
6. Les entités membres du Dialogue ont convenu de convoquer, à intervalles réguliers, des réunions de haut niveau et également de constituer des groupes de travail permanents, au niveau opérationnel, chargés de travailler sur chacun des points suivants :
  - la coordination stratégique : par le renforcement des consultations multilatérales ; par l'échange, entre les entités membres du Dialogue, des bonnes pratiques afférentes aux processus de planification stratégique ; par l'adaptation des priorités stratégiques et des cycles d'activités subséquents.
  - Un accès aux informations rationalisé sur le terrain : par le biais d'une assistance mutuelle dans le domaine de l'utilisation de toutes les capacités policières de première ligne offertes par les entités membres du Dialogue (c.-à-d. renforcement du partage des bases de données en s'attachant particulièrement aux informations biométriques liées aux malfaiteurs et aux terroristes, analyse, opérations et formation) ; et par le renforcement de la coopération entre les services chargés de l'application de la loi et les services de l'immigration au niveau national, régional et mondial.

<sup>1</sup> AFRIPOL, membre du processus du Dialogue, a été invitée et a accepté l'invitation à la troisième édition du Dialogue, mais n'a pu y participer en raison de circonstances imprévues. Ses contributions écrites ont été remises aux entités membres du Dialogue ainsi qu'aux observateurs.

<sup>2</sup> L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) a été représentée par son Secrétariat ainsi que par le Comité exécutif de sa Structure antiterroriste régionale.